



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 26/09/2023

Publication :
le 06/10/2023

Délibération n° D-2023-320

Autorisation de recrutement agents contractuels

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction Ressources Humaines

Autorisation de recrutement agents contractuels

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort va lancer des procédures de recrutements afin de pourvoir des emplois devenus vacants.

L'article L.332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique, précise que : « Par dérogation au principe énoncé à l'article L.311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L.313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants (...). Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».

Suite aux appels à candidatures publiés par la Ville de Niort et aux entretiens de recrutement à suivre, il est proposé, faute de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, sur les emplois suivants :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Responsable du service Jeunesse	Direction Animation de la cité	Attaché territorial Catégorie A
Responsable mission prospective et évolution professionnelle	Direction des Ressources Humaines	Attaché territorial Catégorie A
Technicien travaux bâtiments	Direction des Espaces Publics	Technicien Catégorie B
Chargé d'études techniques et référent travaux neufs	Direction des Espaces Publics	Technicien Catégorie B
Assistant de programmation	Service culture	Rédacteur Catégorie B

L'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le cadre d'emploi du poste et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi.

Par ailleurs, sur la base de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, il y a lieu de créer des emplois temporaires :

Poste	Direction	Cadre d'emploi	Durée du contrat
Assistante administrative et comptable	Direction de l'Animation de la Cité	Adjoint administratif Catégorie C	5 mois

Sur la base de l'article L.332-23 alinéa 1 du Code général de la fonction publique, il y a lieu de créer, pour une durée d'1 an, un emploi temporaire d'agent de maintenance au service voiries afin d'assurer la continuité de service :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Agent de maintenance voirie	Direction des Espaces Publics	Adjoint technique Catégorie C

Enfin, sur la base de l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique, il est proposé de créer un emploi non permanent pour une durée de 2 ans de chargé de projet développement SIRH (contrat de projet) pour mener à bien l'harmonisation du logiciel métier dans le cadre du projet de mutualisation de la DRH :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Chargé de projet développement SIRH	Direction des Ressources Humaines	Rédacteur Catégorie B

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur les emplois nommés ci-dessus, selon les modalités susvisées ;
- autoriser la création d'emplois temporaires nommés ci-dessus ;
- autoriser la création d'un emploi non permanent de chargé de projet développement SIRH.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 2
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ